



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

veufs et veuves

Question écrite n° 25531

Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation souvent difficile des personnes veuves. En effet, le montant de l'allocation veuvage, servie uniquement à partir de cinquante ou cinquante-cinq ans et pendant les deux ou trois premières années, se trouve être inférieur à celui du minimum vieillesse, et ne tient pas compte du nombre d'enfants à charge. Sachant que le produit de la cotisation veuvage est largement excédentaire, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle envisage l'augmentation de l'allocation veuvage, son versement à tout âge, et tout autre disposition éventuelle visant à améliorer la situation des trois millions de personnes concernées.

Données clés

Auteur : [M. Gautier Audinot](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25531

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 1999, page 1015